

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX  
22 bis rue Jules Ferry  
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42  
Fax : 03.26.68.98.15  
mairie.compertrix@orange.fr

## Extrait du registre des délibérations



## COMMUNE DE COMPERTRIX

**Date de convocation :**

07 décembre 2020

**Nombre de délégués :**

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020.040

**Objet :**

**Contribution au plan  
de relance en chèque  
« achetezachelons »  
destinés aux agents  
communaux**

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures quinze,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle des fêtes Daniel BOITEUX Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

**PRÉSENTS :** Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Néant**VOTE PAR PROCURATION :** Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Laurent BUAT.

Pour faire face à la nouvelle période de confinement, à l'approche des fêtes de fin d'année, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a décidé de mettre en place un dispositif intitulé « chèque de relance » qui permettrait de relancer la consommation en améliorant le pouvoir d'achat des habitants de son territoire. Ce dispositif s'apparente à celui des chèques cadeaux ou des bons d'achats traditionnels.

La majoration des chèques au profit des particuliers est financée par la Communauté d'agglomération. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération s'engage à contribuer à hauteur de 200 000 €, pour atteindre un volume financier de chèques équivalent à un montant maximum en valeur faciale de 1 000 000 €. La commune ne peut pas disposer de cette valorisation mais elle souhaite prendre à sa charge les 25% comme étant sa contribution à la relance.

Par ailleurs, elle souhaite soutenir socialement les agents communaux durant cette période difficile sachant qu'un grand nombre d'entre eux a connu des peines et douleurs cette année. (Décès d'un collègue, d'un proche, séparation ou maladie..).

Le Maire propose donc d'offrir exceptionnellement cette année, à l'occasion de Noël des chèques de relance « achetezachelons.fr » à tous les agents communaux en position d'activité au 1<sup>er</sup> décembre. La commune prendra en compte la situation sociale, économique et familiale de chacun.

Le montant individuel maximum par la commune sera fixé de 125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'offrir à chaque agent des chèques de relance « achetezachelons.fr » d'un montant maximum de 125€.
- Indique que des crédits sont prévus au chapitre 011- article 65 888 pour un montant maximum de 1 875 € pour 15 agents.
- De contribuer à la relance de l'économie du territoire de l'agglomération en favorisant l'achat local.

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :

\*reçue en préfecture le : 14/12/2020

\*publiée ou notifiée le : 15/12/2020



Fait à COMPERTRIX, le 17 novembre 2020

Extrait certifié conforme.  
M. Pascal LEFORT,  
Maire.